

2.7 PRINCIPAUX POINTS A CONTROLER ET METHODES D'EVALUATION

Principaux points à contrôler		Valeurs cibles	Méthode d'évaluation
CONDITIONS LIEES AU CYCLE DE PRODUCTION	Effectif autorisé par exploitation	Effectif maximal par bâtiment à partir de 7 semaines: 2 500 dindes. Effectif maximal par exploitation à partir de 7 semaines : 5 000 dindes. Densité maximale en bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> De la mise en place jusqu'à 7 semaines : 10 sujets/m² ; Après 7 semaines jusqu'à l'abattage : 6,25 sujets/m² et 35 kg/m². 	Examen documentaire
	Accès au parcours	Surface minimale du parcours en plein air : 6 m ² par sujet. Age maximal d'accès au parcours : 8 semaines.	Examen documentaire et visuel
	Pourcentage minimum de céréales en engraissement	Au stade de l'engraissement, le pourcentage moyen pondéré de céréales et sous-produits de céréales doit être égal ou supérieur à 75 % et chaque formule d'aliment contient au minimum 75 % de céréales et issues.	Examen documentaire
	Durée d'élevage	Age minimale d'abattage : 140 jours.	Examen documentaire